

Avis concernant les crédits personnels



Si vous avez reçu un paiement d'expérience commune, vous pourriez obtenir 3 000 \$ en crédits personnels pour des programmes et services éducatifs.

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. La guérison se poursuit.

Depuis 2007, près de 80 000 anciens élèves ont reçu un paiement d'expérience commune (PEC) dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Les bénéficiaires d'un PEC sont dorénavant admissibles à des crédits personnels non monétaires jusqu'à 3 000 \$, pour eux mêmes ou pour certains membres de leur famille, et ce, afin de recevoir des programmes et services éducatifs.

Que sont les crédits personnels? Les crédits personnels peuvent être utilisés pour obtenir une vaste gamme de programmes ou services éducatifs, fournis notamment par des universités, des collèges, des écoles de métiers ou de formation, des établissements autochtones offrant un enseignement supérieur ou des cours d'alphabétisation ou d'enseignement de métiers, de même que pour des programmes ou services portant sur les identités, histoires, cultures ou langues autochtones.

À combien s'élèvent les crédits personnels? Des fonds sont disponibles pour permettre à chacun des bénéficiaires du PEC de recevoir jusqu'à 3 000 \$ en crédits personnels, dépendant des frais d'études qui auront été approuvés pour vous.

Quels entités ou groupes éducatifs

sont admissibles? Le gouvernement du Canada, l'Assemblée des Premières Nations et les représentants des Inuits ont élaboré ensemble la liste des entités et des groupes éducatifs approuvés. Si une entité ou un groupe éducatif ne se trouve pas sur la liste, veuillez consulter le site Web pour plus d'information.

Vais-je recevoir un chèque? Non. Les chèques seront émis directement au nom de l'entité ou du groupe éducatif qui fournit le service.

Qui peut utiliser les crédits personnels? Les bénéficiaires du PEC peuvent utiliser la totalité du montant pour eux-mêmes, ou donner une partie ou la totalité de leurs crédits personnels à certains membres de leur famille, comme un conjoint, des enfants, des petits enfants, des frères et sœurs, comme définis dans les modalités et

conditions. Les crédits personnels de plusieurs bénéficiaires du PEC peuvent être regroupés combinés pour financer une activité d'apprentissage de groupe.

Comment obtenir les crédits personnels? Tous les bénéficiaires du PEC recevront un formulaire relatif à la reconnaissance des crédits personnels par courrier. Si vous ne recevez pas ce formulaire avant la fin de janvier 2014, veuillez téléphoner au 1 866 343-1858. Les formulaires relatif à la reconnaissance dûment remplis doivent être retournés par la poste au plus tard le **31 octobre 2014**, le cachet de la poste faisant foi.

Comment utiliser les crédits personnels? Une fois vos crédits approuvés, vous recevrez un formulaire de rachat d'échange personnalisé pour chacune des personnes qui utiliseront les crédits personnels, pour chaque entité ou groupe éducatif. Soumettez ce formulaire à l'entité ou au groupe éducatif dont le nom figure sur

la liste. L'entité ou le groupe devra remplir le formulaire d'échange et nous le retourner au plus tard le **1^{er} décembre 2014**, le cachet de la poste faisant foi.

Que fait-on des crédits personnels inutilisés? La valeur des crédits personnels sera transférée au fonds

fiduciaire de la Fraternité des Indiens (National Indian Brotherhood Trust Fund) et à la fondation pour l'éducation des Inuvialuits (Inuvialuit Education Foundation) pour des programmes éducatifs.

Pour plus d'information, y compris sur la façon dont les crédits personnels peuvent être utilisés par certains membres de la famille des bénéficiaires d'un PEC de la personne décédée, visitez www.residentialschoolsettlement.ca ou téléphonez au 1-866-343-1858.

Les anciens élèves en situation de détresse peuvent obtenir des services de counseling immédiats et adaptés sur le plan culturel en appelant à la ligne d'écoute des pensionnats indiens, au 1-866-925-4419.

Les bénéficiaires du PEC peuvent partager leurs crédits personnels avec certains membres de leur famille, comme:

- leurs enfants
- leur conjoint
- leurs petits-enfants
- leurs frères et sœurs